



MINISTÈRE DES ARMÉES

DÉLÉGATION À L'INFORMATION ET À LA COMMUNICATION DE LA DÉFENSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le lundi 03 septembre 2018

Communiqué de presse du ministère des Armées

Florence Parly et Geneviève Darrieussecq souhaitent une excellente rentrée à tous les élèves et étudiants des lycées de la défense

Le ministère des Armées compte de nombreux établissements scolaires et centres de formation, clé de voûte d'une multitude de parcours : collèges, lycées militaires et enseignements post-baccalauréat (CPES et BTS). Ce lundi, ce sont 4 000 élèves et étudiants qui effectuent leur rentrée.

L'enseignement dans les lycées de la défense : une pépite à préserver

L'offre d'enseignement du ministère des Armées comprend 2 collèges et de 6 lycées, ces derniers proposent également des enseignements post-bac, avec des classes préparatoires aux grandes écoles militaires et, plus récemment, des BTS.

Ces établissements, sous encadrement militaire mais avec enseignants et programmes de l'Éducation nationale, ont plusieurs objectifs importants justifiant qu'ils continuent d'être pérennisés.

En premier lieu, le soutien aux familles, qui sont soumises aux mobilités géographiques fréquentes inhérentes à l'engagement de nos militaires : les Armées se doivent d'offrir à leurs enfants un cadre éducatif stable et performant. Ensuite, continuer à accueillir dans le cadre du plan Égalité des chances de jeunes boursiers défavorisés sans lien avec la Défense, en priorité dans les zones urbaines sensibles (15% des élèves). Enfin, donner appétence pour les carrières dans les armées, que ce soit par le passage en lycées (à l'issue duquel il n'y a aucune obligation d'intégrer les armées) ou par le biais des formations post-bac qui elles, ont vocation à recrutement.

Ce modèle continue de faire ses preuves, les résultats 2018 du baccalauréat – 99% d'admission en 2018, 78% avec mention – étant dans la même lignée que les années précédentes.

Plan Lycées : viser l'excellence académique et comportementale

Soutenus par la loi de programmation militaire 2019-2025, les lycées bénéficieront d'investissements conséquents, à hauteur de 100 millions d'euros d'ici 2025, dans le cadre du Plan Lycées.

Le premier objectif de ce plan sera d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux élèves en améliorant l'état des infrastructures. Si tous les lycées bénéficieront d'investissements, les plus importants concerneront les lycées les plus anciens (La Flèche, Saint-Cyr l'École et Autun), et en particulier leurs internats.

Le second objet du Plan Lycées est l'élargissement et la diversification du panel des formations notamment pour répondre aux besoins des Armées et aux enjeux des prochaines années (cyber, mécatronique, maintenance aéronautique...). Des investissements dans les infrastructures et le recrutement de professeurs et encadrants supplémentaires seront ainsi réalisés.

Enfin, le Plan Lycées prône un partage des règles et des bonnes pratiques entre les établissements. Un règlement commun sera établi, qui garantira notamment l'excellence comportementale. Le Plan Lycées prévoit également la création d'un portail internet et d'un dossier d'inscription communs.

Le Plan Lycées complète et enrichit le Plan Famille et bénéficie d'un budget *ad hoc*.

Le cas particulier des Prépas militaires : des mesures attendues

Le niveau des classes préparatoires militaires, qui mènent vers les plus grandes écoles militaires françaises, est reconnu. Des événements récemment portés à la connaissance de la ministre des Armées l'ont convaincu qu'il fallait redoubler d'efforts afin que les activités

déviantes de quelques-uns, sous couvert de pseudo-traditions, n'entachent pas la réputation de ces établissements et le respect des valeurs militaires et républicaines.

La ministre a donc demandé au collège des inspecteurs généraux des armées de lui faire des propositions. Elle a validé, en concertation avec la secrétaire d'Etat, Geneviève Darrieussecq, et le chef d'Etat-major de l'armée de Terre, le général Jean-Pierre Bosser, un plan d'excellence comportementale en dix mesures, d'application immédiate pour la rentrée de l'année scolaire 2018-2019.

Les 10 mesures du plan d'excellence comportementale :

1. Un encadrement plus féminisé

Améliorer quantitativement et qualitativement l'encadrement des lycées militaires, en trouvant un juste équilibre sur son taux de féminisation, y compris parmi les officiers. En particulier, un taux de féminisation de 50% pour encadrer les sections « Lettres » au sein des CPGE du Lycée militaire de Saint-Cyr-l'Ecole a été fixé.

Pourquoi ? Pour être en adéquation avec la mixité des élèves des classes prépas.

2. Organiser des exercices militaires

Mettre en place des périodes dédiées aux activités militaires pour les classes préparatoires, encadrées par du personnel militaire.

Pourquoi ? Les activités militaires permettent aux étudiants de prendre conscience des exigences et des réalités de leur métier futur et d'appréhender les vraies valeurs militaires. Les élèves des prépas militaires n'ayant par ailleurs pas le statut de militaire mais désirant le devenir, aucun décalage ne doit se créer entre la réalité rêvée du métier des armes et les activités proposées par les lycées. Ainsi, aucun espace n'est laissé aux activités non-encadrées de prétendues traditions qui ne seraient pas en accord avec les valeurs de l'institution.

3. Organiser les traditions

« *La confiance n'exclut pas le contrôle !* » Définir le contenu et les modalités de toutes les activités de transmission des traditions au préalable avec le chef de corps, en liaison avec le

proviseur. Ces activités seront réalisées uniquement sous le contrôle de l'encadrement. Toute activité qui n'a pas reçu l'aval de la hiérarchie est interdite.

Pourquoi ? Pour éviter des écarts et protéger l'esprit militaire qui ne se retrouve pas dans certaines pseudo-traditions inacceptables. Les règles étant fixées et connues de tous, les sanctions seront appliquées avec fermeté et rapidité.

4. Une corniche unique par lycée militaire

Pour les classes préparatoires aux grandes écoles, retenir le principe d'une « corniche » unique qui intègre l'ensemble des étudiants des classes préparatoires.

Pourquoi ? Le terme de corniche est utilisé pour dénommer les classes préparatoires aux différentes grandes écoles militaires. Les lycées de la défense préparent à l'ensemble des recrutements d'officiers dans des armées qui partagent toutes les mêmes valeurs. Il ne peut y avoir d'esprit différent dans des structures spécifiques. Cette mesure permet le brassage des profils dans la même année scolaire, en évitant des regroupements qui peuvent générer des sentiments d'appartenance exclusifs.

5. Priorité au travail

Limiter strictement la durée des activités de transmission des traditions. Encadrer le retour des intégrants dans les lycées.

Pourquoi ? Parce que la priorité étant la réussite aux concours et examens, les activités de traditions doivent être limitées dans la durée et dans le temps. Par ailleurs, le retour des lauréats de l'année précédente (ayant intégré une grande école) ne doit pas être un prétexte à des débordements. Les règles doivent être les mêmes pour tous, même pour ceux qui ont quitté la classe préparatoire.

6. Un langage commun à tous les lycées

Appuyer, par la diffusion de directives, les chefs de corps dans la transmission des valeurs de la République et des Armées.

Pourquoi ? Chaque armée a la responsabilité d'un ou plusieurs lycées de la défense, elle doit donc donner à ses chefs de corps les outils nécessaires à la bonne conduite de leur action, pour que chaque lycée ait les mêmes références, les mêmes règles, les mêmes objectifs.

7. Promouvoir la mixité

Installer une représentation mixte au sein des classes et mettre en place un référent mixité dans l'équipe de commandement.

Pourquoi ? Parce que les étudiantes doivent être représentées à la même hauteur que leurs camarades étudiants. Parce qu'il est indispensable d'avoir au sein de l'encadrement une personne identifiée sur les enjeux de mixité, pour jouer un rôle de veille et de conseil.

8. Des inspections régulières

Faire inspecter l'ensemble des établissements scolaires des Armées par leur armée d'appartenance en principe tous les deux ans, tous les ans pour les lycées qui le nécessiteront.

Pourquoi ? Pour s'assurer dans la durée de la stricte application des directives, soutenir l'encadrement et recueillir tous les témoignages.

9. Lutte contre les addictions

Engager, sous la responsabilité du commandement et avec le soutien du Service de santé des Armées (SSA), des actions résolues de sensibilisation contre les conduites addictives.

Pourquoi ? Il est indispensable d'accompagner de jeunes étudiants sur les questions liées à l'alcool et aux drogues, dans un cadre où les élèves et étudiants sont en internat loin de leurs familles.

10. Des sanctions plus claires

Toute sanction ou exclusion d'un lycée militaire pour faute grave de comportement doit avoir valeur pour tous les lycées militaires et être tracée pour les organismes de recrutement dans les armées.

Pourquoi ? Cela empêchera notamment un élève de passer d'un lycée à un autre en toute impunité, et permettra, en cas de réussite à un concours d'une grande école militaire d'éveiller la vigilance de l'encadrement de l'école concernée.